



VALORISATION ÉCONOMIQUE ET GOUVERNANCE LOCALE DE L'EAU DES FORAGES ARTÉSIENS

LES ACQUIS ET LEÇONS D'UNE EXPÉRIENCE INNOVANTE

La valorisation économique et la gouvernance locale de l'eau des forages artésiens constitue une grande première dans notre pays. Démarrée depuis 2004 par le consortium Protos-Partenariat National de l'Eau du Bénin (PNE-BENIN), cette expérience innovante a connu plusieurs phases d'intervention avant de prendre son envol en 2015 grâce au développement de l'approche recherche-action. Une approche qui permet aujourd'hui, grâce à l'appui des deux partenaires, de transformer les menaces que constituaient les eaux déferlantes en opportunités d'amélioration de la sécurité alimentaire et des conditions de vie des populations. Mais pour l'avenir, les interventions devront tenir compte des éléments de faiblesses et défis identifiés pour plus de résultats afin de faire de la valorisation économique et de la gouvernance locale de l'eau, un instrument de développement local.

Les habitants du hameau de Houéganmè dans le village de Dèkandji (Commune de Dogbo) vivaient dans l'angoisse de la soif depuis plusieurs années. La réalisation d'un forage pour permettre aux communautés de ce village de rompre avec la consommation de l'eau impropre était attendue de tous les vœux. Ce rêve d'avoir à proximité une source d'eau potable devint une réalité lorsqu'en 2009, Protos réalisa le forage dans le cadre de la mise en oeuvre du Projet d'Appui à la Gestion Intégrée des Ressources en Eau Locales (PAGIREL). Mais, depuis que l'eau a jailli, elle n'a plus jamais cessé de couler. Devenu artésien, le forage réalisé initialement pour l'eau de boisson est devenu un cauchemar pour ces communautés désormais envahies par l'eau du forage. Cinq ans plus tard, le forage artésien a bénéficié, au cours de la période 2010-2013, d'un appui financier dans le cadre de la deuxième phase du multi Year Porgram (MYP II) pour la réalisation des travaux d'aménagement de la tête de forage artésien, d'aménagement hydro agricole et de réalisation d'un mini réseau d'alimentation en eau potable.

Une fois les travaux réalisés, un système d'eau alimenté par le forage artésien composé de deux bornes fontaines (BF), d'une canalisation secondaire et de trois bassins de stockage pour le maraîchage de contre saison a été installé. Les ravages que l'eau faisait dans le village ont été contenus. Désormais, les communautés, utilisent gratuitement l'eau du forage pour les usages domestiques, mais aussi pour la production agricole et la transformation agroalimentaire (fabrication du gari et de tapioca).

Au cours de l'année 2015, deux hectares aménagés ont été emblavés pour la production des légumes et du maïs frais en contre saison par environ dix exploitants. Une trentaine de femmes s'adonnent à la transformation du manioc en gari et tapioca

avec des équipements artisanaux. Cette dynamique de production agricole améliore sans doute le revenu des ménages qui sont à dominance agricole agricole et contribue à la réduction de la pauvreté.

Grâce à ce site, le village de Dèkandji est reconnu comme un site de démonstration à haut potentiel agricole parmi les initiatives locales de gestion concertée de l'eau développées dans la Commune de Dogbo.

Pour une gestion concertée, durable et la protection de l'eau du forage de ce site, un comité composé de cinq membres a été mis en place et regroupe les représentants de chaque usage inventorié sur le site. Si la cohésion sociale entre les membres reste encore un défi à relever, les exploitants ne manquent pas d'intérêt. Une extension de la superficie agricole sur leur demande leur a été accordée dans le cadre du projet de (Concentration entre Acteurs de la Société Civile et les Communes en Appui au Développement du Secteur de l'Eau, de l'Hygiène et de l'Assainissement) CASCADE et Multi Year Programme (MYP III)

A l'instar du site de Dèkandji à Houéganmè, plusieurs autres sites ont bénéficié d'un appui pour la valorisation économique et la gouvernance locale de l'eau des forages artésiens. Ils sont retenus suivant l'état de l'aménagement et du niveau d'engagement des autorités locales et des usagers. Il s'agit des sites aménagés de Zounhoumè dans la Commune de Lalo, Adamè dans la Commune de Athié-mé et Dandévèhounhoué dans la Commune de Bopa. Se fondant sur les résultats des évaluations interne et externe et du diagnostic approfondi de l'environnement socio-économique et culturel de gestion des ressources en eau et associée de chaque site, le processus a permis de mieux cerner les composantes du système de valorisation et de gouvernance locale de l'eau du forage artésien de chaque site. Mais aussi, ces résultats ont facilité l'identification des facteurs endogènes et anthropiques qui influencent la gestion des ressources du site (terre, eau, humaine, etc.), et enfin conduit à la définition des mesures pratiques au niveau local pour une participation plus active des usagers à la gestion des eaux artésiennes. Sur chaque site un comité de gestion est mis en place et regroupe les représentants des différents groupes d'usagers de l'eau autour des sites, que sont les maraîchers, les riziculteurs, les consommateurs d'eau potable, etc. Enfin, grâce aux évaluations, on comprend qu'avant de passer à l'aménagement proprement dit, une grande priorité doit être donnée à la sécurisation foncière à travers l'utilisation des outils et la formalisation des actes.



Forage artésien de Vocanmè avant la maîtrise de la tête

ENTRE AMÉLIORATION DE LA GOUVERNANCE ET EFFECTIVITÉ DE LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DE L'EAU

Au terme de ce processus, les actions entreprises portent déjà des fruits. Méconnue autrefois, la gouvernance des sites de valorisation de l'eau des forages artésiens est de plus en plus une réalité dans les communes.

En effet, la mise en place des comités de gestion (en août 2015) a été un tremplin pour amorcer véritablement la valorisation. Avec une composition variant en fonction des usages identifiés, les comités de gestion sont dirigés par un bureau composé de 3 personnes (président, rapporteur et organisateur). Avec un mandat clair, les comités sont chargés de la mise en oeuvre des plans d'action comprenant le développement d'activités liées à la délimitation des domaines à aménager, au recensement des propriétaires terriens, à la mise en place d'outils pour la sécurisation foncière des domaines à aménager, la facilitation des travaux d'étude de faisabilité, etc.

L'engagement des communautés et le dynamisme des comités de gestion ont permis de rendre effective la valorisation économique de l'eau au niveau de certains sites. Ce processus a surtout pris de l'envol avec les réponses apportées progressivement aux limites et blocages identifiés par les rapports d'évaluation et de diagnostic.

Avec un tel processus engagé par le PNE-Bénin depuis novembre 2015 devant conduire à la réalisation et à la bonne gouvernance des aménagements hydrauliques et hydroagricoles sur les sites de Houéganmè, Hessa, Zounhomè, Adamè et Dan-dévèhounhoué, l'eau des forages de ces différents sites n'est plus seulement destinée à la boisson. Elle est utilisée pour d'autres usages par les communautés au total 30,97 hectares (Adandévèhounhoué : 5,9ha ; Adamè : 8,9ha ; Hessa : 8,37ha ; Houéganmè : 2,6ha ; Zounhomè : 5,2ha) ont été mis à la disposition des exploitants par les propriétaires terriens pour un appui à l'aménagement partiel d'un système d'eau pour les différents usages. Toutes ces superficies sont mises en valeur directement par plus d'une centaine de producteurs maraîchers via des cultures vivrières de contre saison.

Dorénavant, sur les sites aménagés et mis en valeur, l'intérêt manifeste des communautés se traduit par un besoin d'extension des sites. Même avec le processus d'extension en cours, les communautés se montrent insatisfaites parce

que les besoins pris en compte sont insuffisants. C'est le cas du site de Hessa où sur 25 hectares d'extension espérés, seulement 8 hectares ont été pris en compte dans les études de faisabilité. La valorisation économique est une réalité pour ces communautés qui en voient les avantages et bienfaits. Malgré tout, elles devront encore prouver leur engagement au niveau des anciens sites où l'entretien des ouvrages fait encore défaut. En revanche, au niveau des nouveaux sites où l'aménagement n'est pas encore réalisé (Adamè dans la Commune de Athiémé), les acteurs montrent leur intérêt et pour eux, l'attente se fait longue.



Aménagement de la tête de forage de Vocanmè

Source : A.T

En matière de gestion de conflits fonciers, l'expérience fait tâche d'huile. Car, dans un contexte national marqué par les problèmes fonciers, une telle intervention portait en elle, des risques patents de conflits. Mais, en basant son intervention sur la valorisation des pratiques endogènes de cession des terres qui ont cours dans les villages, l'appui a contourné les conflits récurrents. Avec l'implication des mairies, des contrats de mise à disposition ont été signés entre des propriétaires terriens et la mairie pour une durée de dix (10) ans en moyenne et des contrats d'exploitation entre les propriétaires terriens et les exploitants.

Une belle expérience de gestion des terres qui permet ainsi au processus de produire des effets et acquis importants.

« A chaque Campagne agricole, on divise la récolte en trois parties, une partie revient au propriétaire terrien et les deux parties à l'exploitant. Cela fonctionne bien », Samuel Donouvo, Président du Comité de gestion du site de Hessa (Commune de Lalo).

Une belle expérience de gestion des terres qui permet ainsi au processus de produire des effets et acquis importants.

DES EFFETS ET ACQUIS INDESIRABLES

Les différentes interventions autour des forages ont été bénéfiques pour les communautés. Au nombre des effets observés, on peut retenir entre autres, l'apprentissage communautaire.

En effet, avec les séances de sensibilisation et de renforcement de capacités, l'appui a contribué à améliorer les capacités techniques et organisationnelles des communautés notamment dans les domaines agricole, eau, hygiène et assainissement. notamment dans les domaines de production. Il a permis d'apporter plus de connaissances sur la valorisation et la gouvernance locale de l'eau..

« On nous a appris comment on peut utiliser l'eau du forage pour faire plusieurs activités. En plus on a bénéficié des formations sur le maraîchage, la production du riz », Samuel Amoussou, Président du Comité de gestion du site d'Adamè (Commune d'Athiémé).

Ces nouvelles connaissances sont désormais partagées entre les communautés, représentant ainsi un important facteur de progrès pour les producteurs.

Mais, l'un des effets majeurs de l'appui reste la mise en place des comités de gestion. Ayant pour vocation d'être des cadres de concertation des différents acteurs intervenant autour des forages artésiens, les comités de gestion ont pour mandat de veiller à la bonne gouvernance de l'eau du forage par tous les utilisateurs. Ils regroupent les représentants de tous les acteurs des filières promues sur chaque site et les propriétaires terriens. Au total, cinq comités ont été mis en place autour des forages artésiens aménagés dans le Mono et le Couffo. Depuis leur installation, les membres de ces comités ont bénéficié des formations sur le foncier et les modes de cession des terres selon le code en vigueur et jouent un rôle de mobilisation des acteurs et de facilitation des interventions sur lesdits sites. Ces comités de gestion qui succèdent aux Comités Locaux de l'Eau (CLE) dont l'expérience n'a pas été concluante sur le site de Tinou Hounsa à Lokossa, se révèlent comme des creusets de partage de connaissances et d'expériences entre membres. Dans certains cas, les personnes ont été élues à la tête des comités sur la base de leurs expériences et de leur savoir-faire.

« Tout le monde m'a choisi parce que j'avais dirigé un groupe de personnes faisant le jardin », Jean Metinho, Président du Comité de gestion à Dandévèhounhoué (Commune de Bopa).



Source : A.A

Si pour le moment, il est difficile d'apprécier leur fonctionnement parce qu'ils sont encore des structures jeunes, il convient de saluer les efforts de représentation des femmes au sein de ces comités. Car, dans presque tous les comités, les femmes sont représentées et on estime à 35% leur taux de représentation. Malheureusement, elles n'occupent pas les premiers rôles et ne sont pas présidentes de Comité bien qu'elles soient très actives sur les sites. Une situation qui s'explique par les pesanteurs socio-culturelles encore tenaces empêchant les femmes de participer activement à la prise de décision autant que les hommes.

« L'homme est la tête, la femme est la queue », soutient Samuel Amoussou, Président du Comité à Adamè (Commune d'Athiémé).

L'équité genre est loin d'être une réalité et reste un champ d'action dans la poursuite des interventions.

En dehors des effets observés, on note des acquis dus aux résultats des différentes approches d'intervention mais surtout à la nouvelle approche de **Recherche-Action**. Il s'agit essentiellement, de la capacitation des communautés et acteurs communaux et de la prise en compte de la valorisation de l'eau des forages artésiens dans les documents de planification des communes.

L'un des acquis importants est que l'appropriation locale des outils de sécurisation foncière des domaines à aménager par les usagers et usagères des sites est une réalité. Fruit des activités de renforcement de capacités et des

séances de sensibilisation des propriétaires terriens sur les modes de cession des terres au regard du code foncier en vigueur, la capacitation des acteurs communaux et locaux est effective. Elle s'est traduite par l'absence de conflits fonciers au niveau des nouveaux sites contrairement aux anciens dont le processus a été plombé en grande partie à cause des problèmes de terre entre propriétaires terriens et exploitants. Plus encore, l'appui a permis d'inscrire les actions de valorisation économique et de gouvernance locale de l'eau des forages artésiens dans les priorités de développement des Communes d'intervention. Une véritable avancée au niveau des collectivités locales qui, depuis leur mise en place en 2002, n'en avaient pas fait une priorité. Désormais, la valorisation des forages artésiens figure dans les documents de planification (Plan de développement communal, Plan annuel d'investissement). Dans la commune de Lalo par exemple, dans le document de plan annuel des activités pour l'année 2016, il est prévu des aménagements sur certains sites. De plus, l'accompagnement des producteurs devient une réalité avec l'achat sur fonds propres de la mairie à leur profit, de motoculteurs pour la culture du riz



Source : A.T

Si les interventions ont permis d'obtenir des résultats et des acquis, il est important de rappeler que plusieurs facteurs y ont contribué. Il s'agit notamment de la sensibilisation et du renforcement de capacités des acteurs qui ont favorisé la prise de conscience collective et l'acquisition de connaissances des usagers et usagères. On note également la mise en place des Comités de gestion de l'eau, la facilitation/accompagnement des communes et leur implication dans le processus. Malgré tout, pour la poursuite des interventions, l'appui devra faire face à plusieurs défis et surtout répondre aux faiblesses pour de meilleurs résultats.

« Chaque année, puisque je connais l'importance de la valorisation pour les communautés, je fais tout pour que la valorisation des sites figurent dans les documents et les autorités acceptent », Mouftaou Fagbehy, Chef Service Développement Local et Planification à la mairie de Lalo.

FAIRE FACE AUX FAIBLESSES ET DÉFIS

S'il faut reconnaître que les actions de valorisation de l'eau autour des forages artésiens sont en cohérence avec la politique nationale de l'eau et le Plan d'Actions National de Gestion Intégrée des Ressources en Eau (PANGIRE), l'absence d'une orientation nationale par rapport à la valorisation de l'eau des forages artésiens (décret, arrêté, etc.) constitue une grande faiblesse. De même, la perception que l'eau du forage artésien est un don de Dieu pour les usagers et non un bien public devant être géré par la commune, fragilise les efforts de valorisation et surtout de gouvernance. Car, dans presque toutes les localités où les aménagements des têtes de forages ont été faits, les communautés refusent de payer l'eau au niveau des bornes fontaines pour les usages domestiques. Au niveau de certains sites où la motivation des usagers est encore faible, il est urgent de trouver les moyens de les mobiliser.

« Sur les sites, les gens s'engagent mais ne travaillent pas », signale le chef d'antenne Protos de Lokossa, Guillaume Houinato.

« Sur les sites, les usagers tirent des bénéfices mais n'investissent pas dans l'entretien du réseau. En effet, ce sont des ouvrages publics/communautaires pour lesquels il faut des mécanismes de gestion simples et transparents », ajoute-t-il. Cette motivation des usagers peut être déclenchée grâce à des visites d'échanges entre usagers de sites à succès et d'échecs. Par ailleurs, pour le choix de nouveaux sites, les uns comme les autres recommandent que la sécurité foncière, l'engagement des populations et l'action des personnes influentes de la localité soient une garantie avant toute intervention. De plus, l'implication des mairies est indispensable pour la réussite de l'opération.

Sur l'approche de recherche-action elle-même, Guillaume Houinato, qui analyse les échecs au niveau des anciens sites, indique qu'il faut davantage utiliser les outils de diagnostic et établir des protocoles de recherche sur les problèmes clés qui constituent encore des blocages. Un point de vue que soutient la chargée de projet, Eudoxie Tella, qui souligne qu'il faut aussi s'adapter au contexte et non intervenir de la même façon sur tous les sites.

Pour l'heure, malgré tous les avantages que les exploitants tirent des aménagements, ceux-ci peinent à entretenir les sites, compromettant la durabilité des investissements. Pourtant, un mécanisme pourrait être mis en place par les Comités de gestion pour amener les exploitants à payer en nature une contribution pour l'entretien du site. Par exemple, chaque exploitant peut réserver "une cantin" à la fin de chaque récolte pour alimenter une caisse locale gérée par le bureau du comité. Mais, ce mécanisme doit prendre corps avec la supervision et le contrôle de la mairie pour éviter une gestion catastrophique à l'instar de celle des points d'eau par les communautés. Egalement, une tarification par bassine pour les ménages et par pour les usagers exploitant les forages artésiens aménagés totalement est envisageable pour

alimenter une caisse destinée aux frais d'entretien des ouvrages. Dans ce cas, le coût du m³ serait défini en fonction du rendement prévisionnel payé chaque trimestre ou par saison d'exploitation en sachant que l'eau agricole génère plus de revenus.

Au total, à mi-parcours des interventions, on retient comme leçons, qu'en matière de gouvernance, la réussite des interventions nécessite des préalables en termes d'appropriation de toutes les étapes du processus par les autorités locales, les services déconcentrés de l'Etat, les ONG d'accompagnement et les usagers organisés. Si la reconnaissance des comités de gestion de l'eau par les mairies via des arrêtés, est importante l'implication des élus locaux est indispensable en termes de durabilité. De même, l'implication des services déconcentrés et du ministère de l'agriculture est aussi nécessaire pour rester en phase avec la législation et les dispositions réglementaires en vigueur.

Au niveau des partenaires, les interventions auront montré que la recherche de synergie avec les autres projets et Partenaires Techniques et Financiers (PTF) est importante pour enrichir le processus et mieux bénéficier de leurs apports et contributions.

SUGGESTIONS ET RECOMMANDATIONS

L'analyse de l'appui a débouché sur des recommandations qui pourront être utiles pour la planification et la mise en oeuvre d'une intervention similaire.

1.1 RECOMMANDATIONS POUR L'APPROCHE D'INTERVENTION

Les recommandations pour l'appui peuvent être résumées comme suit :

- promouvoir l'approche par la demande venant des communautés vers les partenaires à travers le renforcement de la société civile à la base (CLE, ou autre organisation, etc.) ;
- au-delà des outils mis en place, faciliter le respect des mesures disciplinaires en cas de non-respect des clauses contractuelles de mise à disposition des terres ;
- renforcer l'engagement des autorités locales dans la gouvernance et la gestion des sites aménagés et des points d'eau ;
- redéfinir clairement les paramètres à tester sur la base de la catégorisation et des axes de capitalisation, pour justifier le modèle reproductible à la fin du processus ;
- mettre en place un mécanisme participatif de tarification de l'eau agricole sous le contrôle de la mairie et gérée par les Comités de gestion pour l'entretien des sites.

1.2 RECOMMANDATIONS POUR LES PTFs

Il importe aux Partenaires Techniques et Financiers (PTF) d'accorder une attention particulière aux points suivants dans le montage et l'accompagnement d'un tel appui :

- Il est important d'impliquer au niveau national, le ministère de l'eau et de l'agriculture pour être en accord avec les orientations nationales et les techniques culturelles.
- Le renforcement de capacités doit être un processus continu selon les besoins exprimés des acteurs au niveau local.
- L'accompagnement doit aussi se faire au niveau de la commune sous la forme d'un appui technique auprès des techniciens de la commune pour l'inscription effective de la valorisation de l'eau des forages artésiens dans les documents de planification avec une budgétisation.
- Intervenant dans le cadre d'un consortium, les rôles de chaque partenaire doivent être clarifiés.